



MAISON DE L'ENTREPRISE

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

PERSONNE PHYSIQUE

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- ❖ Une photocopie légalisée d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- ❖ Deux copies légalisées extrait d'acte de naissance ou certificat de nationalité ;
- ❖ Un permis de séjour ou un visa en cours de validité pour les étrangers (les maliens sont exemptés) ;
- ❖ Un Certificat de résidence ;
- ❖ Un Casier judiciaire datant de moins de trois mois (à obtenir à la Cour d'Appel de Niamey pour les étrangers) ou une déclaration sur l'honneur dont le formulaire est disponible à la Maison de l'Entreprise ;
- ❖ Les références de l'adresse complète (quartier, numéro rue et numéro porte ou de l'ilot et la parcelle) ou un contrat de bail ou un titre de propriété du local ou sera exercée l'activité ;
- ❖ Une demande manuscrite au Directeur Régional des Impôts (formulaire disponible à la Maison de l'Entreprise timbrée à 200 F CFA) ;
- ❖ Une déclaration d'existence (formulaire disponible à la Maison de l'Entreprise) ;
- ❖ Deux (2) photos d'identité récentes.

FRAIS : 17.500 FCFA

Horaires : Lundi au jeudi :

✿ Dépôt : 8H30 à 13H00 - retrait : 16H30 à 17H30

Vendredi :

✿ Dépôt : 8H30 à 10H30 - retrait : 11H30 à 12H30

**Niamey Bas, Place de la Concertation, sis à la Chambre de Commerce et d'Industrie
du Niger - B.P. : 209 Niamey, Tel 20 72 22 10 / 20 73 51 55, Web : www.mde.ne
Email : info-creation-entreprise@mde.ne**